

13 décembre 2024



La revalorisation du Contrat d'engagement éducatif (CEE), une avancée qui appelle une ambition plus grande en faveur des métiers de l'animation

La Fédération Léo Lagrange se réjouit de la revalorisation tant attendue des contrats d'engagement éducatif (CEE), qui portera dès le 1^{er} mai 2025 leur rémunération minimale à 4,3 fois le SMIC horaire brut, contre 2,3 smic horaire brut journalier actuellement et depuis la création de ce contrat de travail. Le CEE est un contrat spécifique permettant à des animateurs occasionnels de s'investir dans les accueils et séjours collectifs de mineurs. Ce cadre dérogatoire reflète l'originalité et l'exigence de ces missions : accompagner les enfants, les adolescents dans des temps éducatifs hors cadre scolaire, tout en favorisant leur autonomie et leur épanouissement. L'engagement occasionnel de jeunes adultes dans l'animation constitue également une formidable expérience citoyenne et un levier de développement de compétences utiles dans de très nombreux environnements professionnels.

Cette revalorisation s'inscrit dans le sens des propositions que nous portons depuis plusieurs années au sein des Assises de l'animation (2021) puis du Comité de filière Animation. **C'est un premier pas et nous souhaitons que la rémunération minimale soit portée progressivement à 7h smic horaire brut journalier. Au-delà, cette mesure doit s'accompagner d'une réflexion et d'un plan plus large sur la structuration et la professionnalisation de l'animation.**

Défendre la filière de l'animation, c'est déjà reconnaître que l'éducation dépasse les murs de la classe pour investir les temps et espaces du quotidien. L'animateur est un « passeur » essentiel, un acteur qui relie les familles, les équipes enseignantes et les collectivités, créant des ponts entre les différents temps éducatifs. Il enrichit la communauté éducative par sa capacité à proposer des espaces d'expérimentation, à tisser du lien social et à mettre à profit le temps libre des enfants et des adolescents comme un moment d'apprentissage et d'émancipation. **Valoriser ce métier, c'est aussi qualifier ses spécificités** : une relation éducative fondée sur la proximité, la créativité, et l'engagement dans la co-construction de parcours éducatifs cohérents et adaptés aux besoins des publics.

Les métiers de l'animation sont aujourd'hui sous tension, marqués par des parcours précaires, un manque de reconnaissance et plus globalement un investissement insuffisant. Il est urgent de renforcer les parcours professionnels, d'investir dans la formation continue et de créer des passerelles entre les différents secteurs éducatifs pour offrir des perspectives de carrière attractives. Faire de l'animation un choix de métier valorisé et durable, c'est aussi garantir une meilleure qualité éducative pour les enfants et les familles.

C'est pourquoi la Fédération Léo Lagrange continuera à se mobiliser au sein du Comité de filière Animation pour défendre nos propositions et positions : rendre les Projets éducatifs territoriaux (PEDT) obligatoires, renforcer la formation et la valorisation des parcours professionnels, combattre la précarité contractuelle, et affirmer l'éducation populaire comme un pilier d'une société plus juste et solidaire.

Contact presse : Camille Dombret, tél : 01 53 09 00 00, camille.dombret@leolagrange.org

A propos de la Fédération Léo Lagrange

Association d'éducation populaire reconnue d'utilité publique, héritière de la philosophie optimiste de Léo Lagrange (sous-secrétaire d'État aux sports et à l'organisation des loisirs en 1936), la Fédération Léo Lagrange mobilise, depuis 1950, l'éducation non formelle (actions éducatives et de loisirs) et la formation tout au long de la vie pour contribuer à l'émancipation individuelle et collective et lutter contre toute forme de discrimination. Elle intervient aujourd'hui dans les champs de l'animation, de la formation professionnelle et de la petite enfance et accompagne sur l'ensemble du territoire les collectivités et acteurs publics dans la mise en œuvre de politiques éducatives, socioculturelles et d'insertion. Avec 6950 salariés, 3 000 bénévoles et 900 000 usagers et bénéficiaires, elle a ainsi l'ambition de donner à tous les moyens de s'épanouir tout au long de la vie.

Guidée par son Manifeste « *Nous demain : pour un progrès durable et partagé* », la Fédération Léo Lagrange est attachée à la non-lucrativité et l'utilité publique de ses actions en réaffirmant son appartenance à l'économie sociale et solidaire (ESS).

En savoir plus : www.leolagrange.org